

Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 septembre 2019

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2019

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION-PROJET "MAITRISE FONCIERE DE LA ZAC DE " LA CHAUME AUX BETES"" ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE MAGNE ET L'EPF NA

<u>Titulaires présents</u>:

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jacques BILLY à Dany BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU à Florent SIMMONET, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Martial FREDON à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, René PACAULT à Alain LECOINTE, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Jacques TAPIN à Pascal DUFORESTEL

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents:

Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Dominique JEUFFRAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

<u>Titulaires absents excusés</u>:

Jeanine BARBOTIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Jacques TAPIN

<u>Président de séance</u>: Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 23 SEPTEMBRE 2019

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION-PROJET "MAITRISE FONCIERE DE LA ZAC DE " LA CHAUME AUX BETES"" ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE MAGNE ET L'EPF NA

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Commune de Magné, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ont signé le 2 décembre 2013, pour une durée de 3 ans, une convention d'adhésion projet (annexe 1) pour accompagner la commune sur le travail de maîtrise foncière de la « ZAC de la Chaume aux Bêtes ». Cette collaboration a ainsi permis l'acquisition de cinq parcelles pour une surface d'un peu plus de 5 hectares. Sur ces 5 hectares, la commune a fait l'acquisition de 2,3 hectares en décembre 2014 pour aménager une première tranche à vocation d'habitat et une seconde pour de l'activité économique, le reste du foncier devant être cédé à la commune avant l'échéance de la convention initiale en décembre 2016.

La commercialisation du reste de la ZAC n'a pas été (plus particulièrement le secteur dédié à l'habitat) faite, ce qui a limité les capacités globales de remboursement dans les délais et a généré un avenant n°1 (signé le 1/12/2016) de prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Début 2019, la commune de Magné a confirmé son intention d'acquérir les terrains avant la fin de l'année pour un montant (estimé en mai 2019) à 484 933,11 € HT.

A titre exceptionnel et au regard des moyens disponibles de la commune de Magné, l'EPF NA a accepté un différé de paiement (EPF NA n°CA-2017-73 du 13 décembre 2017). Cette possibilité n'était pas prévue dans la convention initiale.

Ainsi, le présent avenant (en annexe 2) a pour objet de modifier l'article 10 de la convention initiale, pour intégrer la possibilité du recours au différé de paiement conformément au cadre prévu par l'EPF NA (EPF NA n°CA-2017-73 du 13 décembre 2017).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

Valider l'avenant n°2 à la convention d'adhésion projet n°79-17-019 de maîtrise foncière de la « ZAC de la Chaume aux Bêtes »,

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion projet n°79-17-019 de maîtrise foncière de la « ZAC de la Chaume aux Bêtes » ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77 Contre : 0 Abstention : 0 Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué